Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-062026-DE

N° 06/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 09 mars 2026** **OBJET : DEMARCHE DE LABELLISATION « MA VILLE SE LIGUE » - LIGUE CONTRE LE CANCER**
DATE DE CONVOCATION : Le 03 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 03 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

La Ligue est une association à but non lucratif qui a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.

Elle fédère 103 comités départementaux dont la mission s'articule autour de 4 axes :
- Les actions pour les malades et leurs proches ;
- La prévention, l'information et le dépistage ;
- La recherche ;
- La sensibilisation de la société, la représentation des malades et usagers du système de soins et le plaidoyer pour la défense de leurs droits.

Ces 4 axes permettent de prendre en compte l'intégralité des besoins de la lutte contre le cancer et leur association est la garantie d'une réelle efficacité dans cette lutte.

En déclinaison de la démarche « la santé dans toutes les politiques » de l'OMS, dont l'objectif est la prise en compte systématique des enjeux de santé et de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques, la Ligue contre le cancer développe le programme « Ma Ville se Ligue ».

Ce projet se présente sous la forme d'un parcours personnalisé visant à accompagner les communes à la mise en œuvre d'environnements favorables à la santé dans un objectif de prévenir les principaux facteurs de risque de cancer selon une approche socio-écologique et au plus proche des besoins de la population. Les communes partenaires du Projet se voient décerner un label gradué qui emporte reconnaissance :
- De l'engagement de la commune à la réalisation et au déploiement du Projet ;
- Des réalisations effectives de la commune.

La commune a souhaité collaborer avec le Comité départemental de la Ligue et proposer sa labellisation.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-062026-DE

Il est donc proposé de signer une convention de labellisation avec la Ligue, qui engage la commune à adopter une démarche proactive et à assurer le déploiement du projet sur son territoire dans le cadre d'une obligation de moyen. Les actions retenues sont les suivantes :

Action n°22 : Elaborer une stratégie favorisant l'accès à une activité physique pour tous,
Action n° 27 : Mettre en place des Zones à Trafic Limité,
Action n° 28 : Développer une offre alimentaire équilibrée et de qualité dans les restaurations collectives gérées par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'approuver ce qui précède et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN, le 09 mars 2026
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)